

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Nièvre



Commune de Lys

☎ 03.86.29.30.06

@: mairie.lys@laposte

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 Juin 2022

Présents : Jacques CHASSOT le Maire, Laurence MARCHAND 1ere Adjointe, Marc SIMON 2^e Adjoint, Rémy AMBERT, Sylvie BARONI, Jérôme MARCHAND, Florian PRUDHOMME, Serge BENARD, Johan CLEMENT, les Conseillers.

Absent : Annie FONTAINE, Stéphane BARONI (sans Pouvoir).

Le Maire ouvre la séance à : 10H40

Secrétaire de séance : Serge BENARD.

ORDRE DU JOUR

1/ Renouvellement du bail de chasse :

- Le bail de location du droit de chasse dans les bois communaux a expiré.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du bail, aux mêmes conditions que le précédent, soit **400 €/an**.

2/ Décision Modificative pour l'achat du défibrillateur (DM):

- L'achat du défibrillateur n'a pas été rentré dans le Budget Primitif 2022.
- Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur cette Décision Modificative (DM).

3/ Contrat de maintenance du défibrillateur :

- La société SCHILLER France SAS nous a transmis un contrat de maintenance pour l'entretien du défibrillateur :
 - Prix : **90€/HT** (108€/TTC) par an.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ce contrat de maintenance-entretien.

4/ Entretien-vérification des bornes incendie :

- **4.1 : Mise en peinture :**
 - Teinte : Rouge RAL 3000.
 - Peinture en pot.

(4.1 Suite) :

- Réalisation par l'agent communal.
- **Johan** demandera un devis à son entreprise pour la fourniture de la peinture.
- **4.2 : Protection mécanique des bornes :**
 - Se renseigner sur le prix des arceaux de protection (voir le catalogue).
- **4.3 : Mesures de débits et pressions :**
 - Florian transmettra les relevés dont il dispose. A défaut il sera demandé à l'entreprise HYDR'ELEC un devis pour effectuer les mesures sur les 4 bornes.
- **4.4 : Réserve Artificielle d'eau incendie :**
 - Localisation : en face du N°3 rue Marie de Ragny.
 - Jérôme et Stéphane vérifierons l'état de la cuve existante en béton, pour connaître les travaux à réaliser pour qu'elle soit opérationnelle.

5/ Arrêté SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :

- Le Maire doit prendre un Arrêté communal en conformité avec le Règlement Départemental précisant la localisation des bornes incendie, le contrôle technique des hydrants, une réserve d'eau artificielle, ...

6/ Décision Modificative (DM) pour l'ONF :

- Décision Modificative concernant la facture de l'ONF intitulée « Frais de garderie » :
 - Cette facture n'avait pas été rentrée dans le Budget Primitif 2022.
 - Explication : «les frais de garderie» correspondent à un pourcentage de l'ensemble des recettes issues des forêts des collectivités (produit de leurs ventes de bois par exemple). Ces frais financent notamment la mise en œuvre, par l'ONF, du régime forestier dans les forêts communales. L'ONF est, en effet, chargé d'un certain nombre de missions qui vont de la conservation des forêts à la planification de la gestion forestière et sa mise en œuvre (coupes et travaux).
 - Ces frais sont facturés chaque année.
 - Ces modalités de financement sont fixés par la loi (Décret N°2012-710 du 7 Mai 2012 relatif aux frais de garderie et d'administration des bois et forêts relevant du régime forestier).
- Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur cette Décision Modificative (DM).

7/ Elections Législatives :

- Dates: 12 et 19 Juin 2022.
- Horaires : de 8h à 18h.
- Tenue du bureau de vote: Suivant le tableau des plages horaires transmis à chacun.

8/ Questions diverses :

- **8.1 : Fourrière départementale :**
 - Refuge de THIENAY
 - La commune cotise à cette fourrière.
- **8.2 : Végétation débordant sur le domaine public :**
 - Adresser un courrier (Recommandé) à Mr DIAGUE à la COUDRAYE.
 - Faire tailler par Maxence la haie de Mr STICKER (la Coudraye), qui déborde de façon importante sur le domaine public (avec photos préalables à l'appui).
- **8.3 : SIEEEN**
 - Relancer le SIEEEN pour faire enlever le poteau désaffecté devant chez Marc SIMON.
- **8.4 : Contreforts de l'église :**
 - La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui subventionne en partie le projet, n'est pas d'accord sur les travaux envisagés. Elle demande un rendez vous sur site.

----- FIN -----

Ce Compte Rendu est considéré comme définitivement accepté à défaut d'observations écrites 72 Heures après diffusion.